Où *vous informer ?*

- **DREUX 1** • 5, rue Henri Dunant - Tél. 02 37 65 82 00
- **DREUX 2** • 5, rue Henri Dunant - Tél. 02 37 65 82 00
- **DREUX 3** • 5, rue Henri Dunant - Tél. 02 37 65 82 00
- **NOGENT-LE-ROTROU** • 58, rue Gouverneur - Tél. 02 37 53 57 31
- **CHARTRES 1** • 49, rue des Chaises - Tél. 02 37 20 14 72
- **CHARTRES 2** • 29-31, rue Nicole - Tél. 02 37 23 52 22
- **CHARTRES 3** • 39, rue des Vieux Capucins - Tél. 02 37 20 14 71
- **CHARTRES 4** • 29-31, rue Nicole - Tél. 02 37 23 52 19
- **CHÂTEAUDUN** • Maison départementale des solidarités
  1, place du Phénix - Tél. 02 37 44 55 70

Le Conseil général *et vous*

Composé de 29 conseillers généraux élus pour 6 ans, avec un budget de 480 M€ et plus de 2000 agents, le Conseil général agit tous les jours au service des 428 933 Euréliens**.*

SOLIDARITÉ

familles (femmes enceintes, petite enfance...) • personnes âgées et handicapées • protection de l'enfance en danger personnes en difficulté, insertion

ROUTES, TRANSPORTS

+ de 7600 km de routes départementales • Transbeauce transports scolaires

ÉDUCATION

collèges (restaurants scolaires, équipement des classes, entretien et rénovation des bâtiments) • actions pour la réussite scolaire • Pôle universitaire d'Eure-et-Loir

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE

développement durable, eau, déchets, cadre de vie aménagement foncier (ex-remembrement) • énergies renouvelables (éolien, solaire,biocarburants, biomasse)

AIDES AUX COMMUNES

financement de travaux et d'équipements • soutien technique

EMPLOI, ÉCONOMIE, LOGEMENT

accueil des entreprises • aide à la construction de logements • développement de secteurs porteurs d'emploi Espaces Cyber Emploi

ASSOCIATIONS, SPORTS, CULTURE

aide aux clubs sportifs • subventions aux associations soutien aux bibliothèques • spectacles, festivals...

* Budget primitif 2013
** Population légale 2013

CONSEIL GÉNÉRAL D'EURE-ET-LOIR
1, place Châtelet - CS 70403 - 28008 CHARTRES cedex
Tél. : 02 37 20 10 10 - www.eurelien.fr

Conception : Direction de la communication du Conseil général d'Eure-et-Loir - Photos : DR - Mars 2013

Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL
WWW.EURELIEN.FR

EURELIEN.FR/PMI

La protection maternelle et infantile

LE DÉPARTEMENT,
À VOS CÔTÉS,
TOUS LES JOURS

Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL
WWW.EURELIEN.FR

La PMI : des réponses *à vos besoins*

La **protection maternelle et infantile (PMI)** est une mission du Conseil général assurée par des **professionnels** (médecins, sages-femmes, psychologues, infirmières-puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, secrétaires) chargés d'évaluer les risques et de mettre en place des **actions de prévention** médicale, psychologique et sociale, d'accompagnement, et d'éducation **pour la santé en faveur des futures mères et des enfants de moins de six ans.**

Vous attendez *un enfant...*

Des sages-femmes ou des médecins peuvent effectuer un **suivi de votre grossesse**, ou un accompagnement, soit en consultation dans les centres de PMI, soit directement à votre domicile, et ceci en liaison avec votre médecin.
Les sages-femmes répondent aux questions que vous vous posez et organisent aussi des **séances de préparation à la naissance et à la parentalité.**

Pour une écoute, des conseils, un soutien à l'allaitement maternel, contactez :

« Allo, allaitement 28 » au 02 37 20 14 84.

+ *La PMI propose des consultations spécialisées de lactation, ouvertes à tout le département. Pour tout renseignement vous pouvez joindre le 02 37 23 52 21.*

Votre enfant *a moins de 6 ans...*

Dès sa naissance, des **infirmières-puéricultrices** sont à votre disposition **pour vous rencontrer et vous conseiller** (allaitement, soins aux nourrissons, alimentation) à votre domicile ou en centre de PMI.
Des **consultations médicales de prévention, ouvertes à tous,** vous sont proposées (suivi du développement de l'enfant, dépistage des difficultés, éducation à la santé, vaccinations, etc.)

> ***« La Protection maternelle et infantile, pour la santé en faveur des futures mères et des enfants de moins de 6 ans »***

Vous souhaitez faire *garder votre enfant...*

La PMI garantit la **qualité des modes d'accueil** par l'agrément, la **surveillance et le contrôle des assistantes maternelles,** mais aussi les avis techniques concernant les établissements d'accueil de jeunes enfants (multi-accueils, crèches collectives, haltes-garderie et centres de loisirs).
Vous pouvez contacter le service de PMI de votre circonscription pour vous aider dans le choix d'un établissement.

Votre enfant *entre à l'école maternelle...*

Conformément à la loi, un **bilan de santé** est organisé au sein des **écoles maternelles** par le service de PMI.
Il permet, en présence des parents, de s'assurer du **bon développement** physique, psychomoteur et affectif de l'enfant, de vérifier le **calendrier vaccinal,** de dépister des déficiences, et de conseiller le cas échéant une prise en charge adaptée.

Vous vous posez des *questions en matière de contraception et de sexualité...*
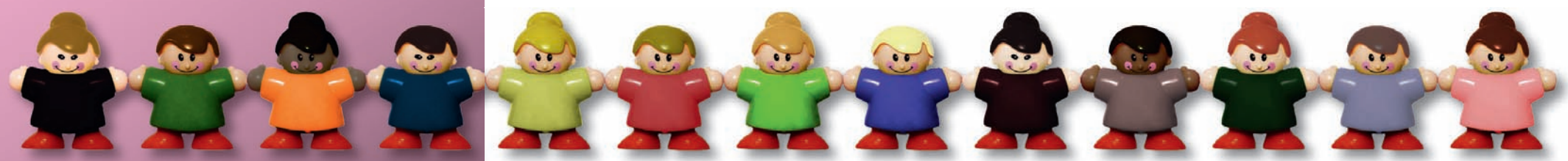
Les équipes (médecins, sages-femmes, infirmières, conseillères conjugales) des **centres de planification et d'éducation familiale** (accueil anonyme) et des consultation de PMI informent, effectuent des suivis, et conseillent **gratuitement** dans un **cadre confidentiel** les adolescents, les futurs parents et les couples sur la sexualité, la contraception et les infections sexuellement transmissibles (IST).
Les centres effectuent le dépistage des IST et notamment du VIH.